

Toutes nos solutions

Prêt Rebond

Prêt sans garantie de 10 000 à 300 000 € selon les
Régions

PRÊTS RÉGIONAUX

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies destinés à améliorer la performance et la qualité de nos services, à en adapter les fonctionnalités et à vous proposer des communications adaptées à vos centres d'intérêt. **En savoir plus.** **Paramétrer les cookies.**

Accepter

VOUS

Vous rencontrez des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liées notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19.

Entreprises éligibles

PME (répondant à la définition européenne)

12 mois d'activité minimum

Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000€)

Dépenses financées

Le Prêt Rebond est conçu pour financer :

les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle ;

l'augmentation du besoin en fonds de roulement ;

les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, ... ;

les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies destinés à améliorer la performance et la qualité de nos services, à en adapter les fonctionnalités et à vous proposer des communications adaptées à vos centres d'intérêt. **En savoir plus. Paramétrer les cookies.**

Nous contacter

Nous contacter

PLAN DE SOUTIEN
D'URGENCE AUX
ENTREPRISES



Depuis le 2 mars dernier, Bpifrance a activé **un plan d'urgence** pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le Covid-19.

En savoir plus

LE PRÊT REBOND

Les caractéristiques de ce prêt peuvent varier selon les Régions.



Accepter

NOUS

Avec les Régions, renforçons la trésorerie de l'entreprise localisée sur le territoire de la Région ou s'y installant, pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel de résoudre ses tensions de trésorerie passagères.

Montant

De 10 000 à 300 000 euros selon les Régions

Garantie

Aucune garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant

Durée / amortissement

De 7 ans

Différé d'amortissement en capital de 2 ans

Conditions financières

Taux fixe préférentiel (pouvant varier selon les régions)

Modalité

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies destinés à améliorer la performance et la qualité de nos services, à en adapter les fonctionnalités et à vous proposer des communications adaptées à vos centres d'intérêt. **En savoir plus.** **Paramétrer les cookies.**

Accepter

Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à
la règle des minimis

Pas de sûretés réelles et / ou personnelles

Échéances trimestrielles avec amortissement
financier du capital

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies destinés à améliorer la performance et la qualité de nos services, à en adapter les fonctionnalités et à vous proposer des communications adaptées à vos centres d'intérêt. **En savoir plus.** **Paramétrer les cookies.**

Accepter